



DROIT, ÉCONOMIE, GESTION

Sociétés et Humanités
Université Paris Cité

Université Paris Cité - Faculté Société et Humanités
Paris Sciences et Lettres - École Pratique des Hautes Études

Le droit de l'archéologie entre reconnaissance et questionnements

Points de vue croisés des juristes et des archéologues

COLLOQUE SOUS LA COORDINATION SCIENTIFIQUE DE THIERRY RAMBAUD

Judi 7 avril 2022 > 9 h - 18 h 15

Salle des Congrès - Faculté de droit, d'économie et de gestion

10 avenue Pierre Larousse 92240 Malakoff

Inscription gratuite par courriel à anne.sarezza@u-paris.fr



Institut national
de recherches
archéologiques
préventives



École Pratique
des Hautes Études

PSL ★



u-paris.fr

Programme

9 h 15 > **Ouverture**

Jack LANG, Professeur émérite des Universités,
Ancien Ministre de la Culture (à confirmer)

Edouard Kaminski, vice-président recherche
de l'Université Paris Cité

Jean-Michel VERDIER, Président de l'École Pratique
des Hautes Études

Dominique GARCIA, Président de l'INRAP,
Professeur des Universités

9 h 45 > *Propos introductifs*

Philippe DIDIER, Doyen de la Faculté de droit,
d'économie et de gestion de l'Université Paris Cité

Bruno DAUGERON, Directeur du Centre Maurice Hauriou
pour la recherche en droit public

La constitution du champ disciplinaire

Sous la Présidence du Pr Guillaume RICHARD
Professeur à l'Université Paris Cité

10h15 > *La constitution d'une discipline autonome*

Noé WAGENER, Professeur à l'Université Paris-Est Créteil

10 h 45 > Pause

11 h > *La notion de « patrimoine archéologique national »*

Daniel ROGER, Directeur adjoint du musée
d'Archéologie nationale

11 h 30 > *La dimension internationale du droit de l'Archéologie : analyse des sources de la discipline*

Syméon KARAGIANNIS, Professeur à l'Université
de Strasbourg

12 h > *Protection du patrimoine archéologique et débat sur les restitutions des biens culturels*

Didier RYKNER, Fondateur de la Tribune de l'art

Les interrogations des archéologues

Sous la Présidence de Christophe GODDARD,
Directeur d'AOROC

- 14 h > « Zones blanches » patrimoniales et scientifiques
du cadre législatif de l'archéologie préventive
Dominique GARCIA, Président de l'INRAP,
Professeur des Universités
- 14 h 30 > Retour sur la frise du Parthénon
François QUEYREL, Directeur d'études à l'EPHE
- 15 h > Droit et patrimoine dans le monde sinisé (Chine, Corée, Japon) :
études de cas
Antoine GOURNAY, Professeur à Sorbonne Université
- 15 h 30 > Le trafic des sculptures funéraires libyennes
sur le marché de l'art
Morgan BELZIC, Institut national d'histoire de l'art
- 16 h > Pause

Questions juridiques choisies

Sous la Présidence de François QUEYREL,
Directeur d'études à l'EPHE

- 16 h 30 > La protection des biens archéologiques en cas de conflits armés
Clémentine BORIES, Professeur
à l'Université de Toulouse Capitole
- 17 h > Le droit privé de l'archéologie : entre droit commun
et droit spécial
Gautier BOURDEAUX, Maître de conférences HDR
à l'Université Paris Cité
- 17 h 30 > Quel droit régit la fouille archéologique ?
Thierry RAMBAUD, Professeur à l'Université Paris Cité

Organisé dans le cadre du Centre Maurice Hauriou pour la recherche en droit public de l'Université Paris Cité, en collaboration avec l'École pratique des Hautes Études et avec le parrainage de l'Institut national de recherche de l'archéologie préventive, ce colloque se tiendra le 7 avril 2022 dans les locaux de la Faculté de droit et d'économie de l'Université Paris Cité.

L'objectif du présent colloque est de s'interroger sur l'identification d'une discipline « Droit de l'archéologie », tant dans ses conditions d'existence, son objet que son périmètre. La rencontre entre le « droit » et l'« archéologie » a déjà fait l'objet de savants travaux. Nous songeons en particulier à l'ouvrage *Le patrimoine archéologique et son droit* : questions juridiques, éthiques et culturelles sous la direction de Vincent Négri paru chez Bruylant en 2015 ou encore au manuel de Colette Saujot, *Le droit français de l'archéologie* paru chez Cujas en 2007 dans sa seconde édition. Il faudrait également mentionner les travaux précieux sur l'archéologie préventive, comme celui coordonné par Pierre-Laurent Frier, *Le nouveau droit de l'archéologie préventive*, L'Harmattan, 2004. Cette liste n'est bien entendu pas exhaustive, mais un tel rappel était nécessaire pour se situer dans le temps de la constitution de la discipline « Droit de l'archéologie ». Le présent colloque entend faire le point sur les questions juridiques importantes que soulève la rencontre entre le droit et l'archéologie en invitant archéologues et juristes à venir partager leurs questionnements et leurs réponses.